

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste cet investissement dans ce FCP et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

FINALTIS PREMIA
PARTS S : FR0013357670
OPCVM GERE PAR FINALTIS

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'objectif du FCP est de réaliser sur un horizon minimum de placement de 3 ans une performance absolue, nette de frais, supérieure à son indice de référence (EONIA + 0,75%) en maintenant un niveau moyen de volatilité de 4% sur 3 ans.

Le FCP repose sur deux moteurs de performance complémentaires et systématiques, alloués en fonction de leur volatilité cible. Le premier moteur n'a pas de biais directionnel, tandis que le deuxième moteur prend des positions directionnelles mais présente une décorrélation à moyen terme du fait de la juxtaposition et de la succession de positions acheteuses et vendeuses.

Premier moteur

Le premier moteur est une stratégie d'allocation de primes de risque sur actions européennes. Chaque prime a pour objectif de capturer l'excès de rendement (par rapport au taux sans risque) d'un style de gestion donnée, comme par exemple :

- Prime de risque *Valorisation* : cette prime capture l'influence du facteur valorisation sur les rendements des actions. Elle consiste à acheter les actions qui sont les moins chères en termes de *PER* (*Price Earning Ratio*) dans chaque secteur et à couvrir le risque de marché par la vente de contrats à terme sur indice ;
- Prime de risque *Momentum* : cette prime capture l'influence de la performance récente des actions sur leurs rendements futurs. Elle consiste à acheter les actions qui ont réalisé sur les 12 derniers mois le couple rendement / risque le plus élevé et à couvrir le risque de marché par la vente de contrats à terme sur indice ;
- Prime de risque *Qualité* : cette prime capture l'influence d'une gestion de qualité d'une société sur les rendements de ses actions. Elle consiste à acheter les actions qui ont les meilleurs *ROIC* (*Return on Invested Capital*) et marges bénéficiaires de chaque secteur et à couvrir le risque de marché par la vente de contrats à terme sur indice ;
- Prime de risque *Faible volatilité* : cette prime capture le meilleur couple rendement / risque des actions les moins volatiles. Elle consiste à acheter les actions qui ont été les moins volatiles lors des trois derniers mois et à couvrir le risque de marché par la vente de contrats à terme sur indice ;
- Style *Rebond* : ce style de gestion consiste à acheter les actions qui ont subi une forte contreperformance récemment et à couvrir le risque de marché par la vente de contrats à terme sur indice.

La liste ci-dessus ne peut être considérée comme exhaustive. Le calcul des primes de risque est susceptible d'évoluer : la Société de gestion analyse constamment de nouvelles méthodes de calcul et suit attentivement la recherche académique afin d'intégrer de nouvelles composantes à ce premier moteur de performance.

Pour chacune des primes mises en œuvre dans le premier moteur, un filtre ESG (Environnement, Social et Gouvernance) est appliqué lors de la sélection des titres qui constituent les positions acheteuses. Réalisé à partir des données ESG fournies par un fournisseur indépendant de données, le filtre exclut de l'univers d'investissement toutes les sociétés dont les notes ESG figurent dans le dernier quartile de tous les titres du secteur de l'indice Stoxx 600.

Ce moteur est exclusivement exposé aux actions de sociétés européennes de grande, moyenne et petite capitalisation à travers des actions, des instruments à terme (futurs, options sur actions) ou encore des instruments dérivés de grés à grés (swap action). Le

portefeuille n'a ni contrainte de répartition géographique au sein des pays européens, ni de contrainte de répartition sectorielle.

Ce premier moteur n'a pas de biais directionnel du fait de la couverture du risque de marché

Second moteur

Le second moteur a pour objectif de réaliser des performances non corrélées à moyen terme avec les principales classes d'actifs par le biais de la mise en place de stratégies systématiques de recherche de rendement ayant pour but de tirer profit des tendances observées sur les marchés en intervenant principalement sur des instruments à terme négociés sur des marchés organisés sur actions, taux courts, taux longs et devises. Cette décorrélation à moyen terme résulte, d'une part de la juxtaposition de positions acheteuses et vendeuses sur une même classe d'actifs, d'autre part de la succession de cycles de positions acheteuses et vendeuses.

L'univers est composé d'une cinquantaine de contrats à terme sur indices actions, taux à court terme, taux à moyen et long terme et devises. La gestion privilégie les échéances courtes et les contrats les plus liquides.

Le processus d'investissement est quantitatif et systématique dans la mesure où les décisions d'investissement sont le résultat d'analyses statistiques appliquées sur les instruments concernés. Les modèles cherchent à générer des gains en identifiant statistiquement les tendances des prix des instruments de l'univers, et en prenant des positions directionnelles sur ces instruments pour bénéficier de la poursuite de ces tendances (suivi de tendances). Pour identifier les tendances sur les instruments ainsi retenus, les modèles utilisent des signaux basés sur des indicateurs d'analyse technique tels que la régression linéaire, le momentum et la rupture de prix. Chaque indicateur est utilisé sur plusieurs horizons de temps différents et avec plusieurs degrés de réactivité. La position prise sur chaque instrument résulte de l'ensemble des signaux générés par les indicateurs utilisés sur l'ensemble des horizons de temps et des degrés de réactivité retenus. Les stratégies sont donc directionnelles sur chaque instrument et visent à capter aussi bien les tendances à la hausse que celles à la baisse.

Des filtres propriétaires sur la tendance et la corrélation sont utilisés pour exclure les instruments considérés comme présentant un risque élevé.

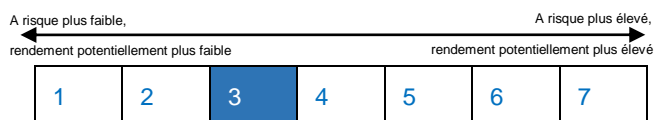
Affectation du résultat : Capitalisation des revenus

Durée minimum de placement recommandée : 3 ans.

Conditions de souscription et de rachat : Liquidité quotidienne, centralisation des ordres de souscription et de rachat en J avant 12H00 pour exécution sur la base des cours de clôture en J. Règlement/livraison en J+2 ouvré. La valeur liquidative est calculée quotidiennement, à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture de la Bourse de Paris.

La part S sera fermée à tout nouveau souscripteur le 31 décembre 2019, ou plus tôt, dès lors que l'actif des parts S atteindra 50 millions d'euros.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Cet indicateur permet de mesurer le niveau de risque auquel le capital est exposé ainsi que le rendement du FCP. Son calcul est basé sur les variations de la valeur liquidative du FCP (volatilité historique sur les derniers 256 jours ouvrés), et par défaut la première année sur son objectif de gestion. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de *FINALTIS PREMIA*. La catégorie de risque associée n'est pas une garantie et pourra évoluer dans le temps. Les performances passées ne préjugent pas de performances futures. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Le capital initialement investi n'est pas garanti. L'indicateur de risque de niveau 3 reflète principalement les risques issus d'une exposition aux actions européennes et d'une

exposition aux indices actions, taux courts, taux moyen et long terme, et devises.

Les risques importants pour *FINALTIS PREMIA* non pris en compte dans l'indicateur sont :

Risque de contrepartie : Ce risque est lié à la capacité de la contrepartie à respecter ses engagements tels que le paiement, la livraison ou le remboursement

Risque lié à l'engagement sur les instruments financiers à terme : Les instruments financiers à terme fermes sont des contrats permettant d'acheter ou de vendre, à une date fixée et à un prix convenu, une certaine quantité d'un instrument financier, ou bien d'échanger à une date fixée différents flux. Ils peuvent être négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré. La valeur des instruments financiers à terme varie en fonction de celle du sous-jacent. Les instruments financiers peuvent être le moyen de prendre une exposition particulière ou peuvent servir à l'inverse de couverture à une exposition, le risque étant alors celui de l'adéquation de la couverture.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de *FINALTIS PREMIA* compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | |
|---|---|
| Frais d'entrée | Néant |
| Frais de sortie | Néant |
| Frais prélevés par l'OPCVM sur une année | |
| Frais courants - Part S | 0,35% |
| Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances | |
| Commission de performance - Part S | 10% de la performance positive nette de frais courants du FCP, au-delà de l'Eonia+0,75% |

Les frais courants intègrent les frais de gestion et de fonctionnement. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de performance et les frais d'intermédiation, excepté les frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un OPC.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer aux pages 9 et 10 du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site www.finaltis.com.

PERFORMANCES PASSES

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

La performance de l'OPCVM est nette de frais de gestion directs et indirects, et hors frais d'entrée et de sortie.

Date de création de l'OPCVM : 28 décembre 2018

Devise de référence : Euro

Changements notoires au cours de la période :

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS BANK

Lieu et mode d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus / rapport annuel / document semestriel) : Les documents sont adressés gratuitement en français dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite auprès de :

FINALTIS
63 avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris
Tél : 01.55.27.27.00 - www.finaltis.com

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal.

La responsabilité de FINALTIS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui se révéleraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

FINALTIS PREMIA est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

FINALTIS est agréée et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10 décembre 2018.